

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20231124-DEC2023-120-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-120

Objet : Convention d'implantation de conteneurs semi-enterrés (ordures ménagères résiduelles, recyclables et verre) sur la voirie appartenant à l'entreprise SEFI

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la validation de la commission gestion des déchets du 18 février 2015 pour l'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés sous condition ;

VU les modalités et les conditions d'implantation techniques et financières décrites dans la convention ci-jointe ;

- DECIDE de signer la convention d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés sur les sites appartenant à l'entreprise SEFI.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 24 novembre 2023

Publiée le 29 NOV. 2023

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 24 novembre 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

